

Notice d'utilisation : Auto-certification FATCA

Validation de votre compte

Accompagnement dans la complétion du formulaire d'auto-certification FATCA

Notre solution met à disposition un porte-monnaie électronique qui permet d'encaisser des paiements, directement en ligne, par carte bancaire. De ce fait, nous sommes soumis à la législation en vigueur concernant le financement en ligne.

Ce formulaire d'auto-certification est un nouveau document demandé depuis le 1er mars 2022. Il sert à identifier les représentants légaux d'une structure ainsi que leur résidence fiscale sur une base déclarative.

La loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) a pour objectif de lutter contre l'évasion fiscale des citoyens et résidents américains.

Elle repose sur la contribution des établissements financiers qui doivent identifier les clients considérés comme résidents fiscaux, aux Etats-Unis, selon les critères indiqués dans le document et déclarer à l'administration fiscale américaine (IRS) les avoirs et revenus qu'ils détiennent en dehors des Etats-Unis.

Cette réglementation vise à lutter contre l'évasion fiscale. Elle impose à l'ensemble des banques présentes sur le territoire français :

- Des obligations d'identification de leurs clients et de leur résidence fiscale ;
- Des obligations déclaratives annuelles des clients non-résidents fiscaux français auprès de l'administration fiscale française.

Dans cette notice, nous vous accompagnons dans la complétion de ces informations afin que cela ne représente pas une charge trop contraignante pour vous.

Pour compléter ce document, il y a 5 étapes indispensables à réaliser.

1ère étape – Identification du client

Cette première étape consiste à identifier votre structure en y indiquant :

- La raison sociale de votre structure (le nom de votre association) ;
- La forme juridique de votre structure (exemple : Association de type loi 1901) ;
- L'adresse du siège social de votre structure ;
- Le numéro SIREN et éventuellement d'autres numéros d'identification (RNA, SIRET par exemple) ;
- Le code d'activité (NAF/NACE) de votre structure.

Astuce : le code NAF d'une association sportive est le suivant : 9312Z

Vous pouvez également retrouver votre code NAF sur ce site :

<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

en y indiquant votre numéro SIREN, cela vous fera apparaître votre avis de situation où votre code NAF apparaît.

I- IDENTIFICATION DU CLIENT*

Raison sociale* :

Forme juridique :

Adresse du siège social* :

N° SIREN* Lieu d'enregistrement :

Autres numéros d'identification :

Code d'activité (NAF/NACE)* :

2ème étape – Résidence fiscale de la personne morale

Dans cette partie, il est nécessaire de compléter le pays de résidence fiscale de la personne morale*, en l'indiquant en toutes lettres. Il est nécessaire de reproduire cela pour l'ensemble des pays concernés.

Dans la seconde colonne, il faut indiquer le Numéro d'Identification fiscale (NIF). En cas d'absence de Numéro d'Identification Fiscale, vous pouvez renseigner le sigle N/A.

II- RESIDENCE FISCALE DE LA PERSONNE MORALE

Veillez indiquer ci-dessous, le ou les pays de résidence fiscale², en toutes lettres, y compris le cas échéant la France³ :

Pays de résidence fiscale	Numéro d'Identification Fiscale* (NIF) ou indiquez « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale
1.	
2.	
3.	

Veillez indiquer ci-après les raisons justifiant les incohérences/contradictions relevées entre les déclarations effectuées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose Xpollens et communiquer tout justificatif demandé.* :

**Selon la définition de l'INSEE, une personne morale est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement, elle se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose de commun. Les associations représentent des personnes morales de droit privé.*

4ème étape – Informations relatives aux bénéficiaires effectifs

Si votre structure est une Entité Non Financière Passive ou une entité d'investissement dont 50% des revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement ou de réinvestissement, il faudra remplir le tableau des bénéficiaires effectifs.

Un bénéficiaire effectif correspond à un actionnaire ou à un associé, personne physique, détenant, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote.

Dans ce tableau, il faudra indiquer les informations des bénéficiaires :

- Le nom ;
- Le prénom ;
- L'adresse postale ;
- La date de naissance ;
- Le pays de naissance ;
- La répartition du capital (direct ou indirect) ainsi que la répartition des droits de vote ;
- La pays de résidence fiscale ;
- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).



III Bis. INFORMATIONS RELATIVES AUX BENEFICIAIRES EFFECTIFS.

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner ci-après les informations relatives aux bénéficiaires effectifs si le client est :

- Soit une Entité Non Financière Passive
- Soit une entité d'investissement dont 50% des revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qu'elle est gérée par une institution financière ayant sa résidence fiscale dans un pays non-partie à l'échange automatique d'informations

Remplir dans le tableau ci-dessous les personnes identifiées comme actionnaires / associés personnes physiques détenant chacun, directement ou indirectement, plus de 25% du capital et/ou des droits de vote :

1. Nom et Prénom* 2. Adresse de résidence* 3. Date de naissance* 4. Pays de naissance*	% de détention*			Pays de résidence fiscale*	Numéro d'Identification Fiscale* (NIF) ou indiquez « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale
	Du capital en direct	Du capital en indirect	Des droits de vote		
1. 2. 3. 4.					
1. 2. 3. 4.					
1. 2. 3. 4.					

Si, dans votre structure, aucun bénéficiaire effectif n'est identifié. Il faudra, alors, compléter, **uniquement**, le second tableau en y indiquant **les informations du représentant légal** :

- Le nom ;
- Le prénom ;
- L'adresse postale ;
- La date de naissance ;
- Le pays de naissance ;
- La pays de résidence fiscale ;
- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Le pouvoir attaché à la fonction dans la structure.

Remplir dans le tableau ci-dessous la personne physique désignée comme représentant légal, lorsqu'aucun bénéficiaire effectif n'est identifié dans votre entité :

1. Nom et Prénom* 2. Adresse de résidence* 3. Date de naissance* 4. Pays de naissance*	Le ou les pays de résidence fiscale*	Numéro d'Identification Fiscale* (NIF) ou indiquez « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale	Pouvoir attachés à la Fonction dans l'entité
1. 2. 3. 4.			

³ Xpollens, Etablissement de monnaie électronique agréé en France et contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09. Société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 501586341, établie et ayant son siège social à 110 avenue de France 75013 Paris.

5ème étape – Signature de la déclaration

Cette dernière étape consiste à signer le document, en précisant le lieu de signature, la date et le représentant légal ou la personne autorisée à signer le document.



IV. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi recueillies concernant les personnes physiques susmentionnées, sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation FATCA. Elles sont destinées à Xpollens, responsable de traitement, ainsi que le cas échéant à l'administration fiscale française et/ou à l'administration fiscale américaine.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant et de rectification de celles-ci, que vous pouvez exercer auprès de Xpollens par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé adressé à : Xpollens, département conformité, 100 avenue de France 75013 Paris.

Vous pouvez également exercer votre droit à l'effacement, à la portabilité, à l'oubli, à l'opposition dans les mêmes conditions, ainsi qu'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en France : www.cnil.fr

V. DECLARATION

Le client déclare avoir reçu, lu et compris, préalablement à la signature des présentes la note d'information relative aux personnes morales et autres entités.

Le client certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus et s'engage à informer immédiatement XPOLLENS et de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

A défaut de communiquer tout ou partie des données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les déclarations effectuées dans cette auto-certification et les autres informations dont disposent XPOLLENS et , le client comprends qu'il sera considéré comme une Entité Non Financière Passive et que les Bénéficiaires effectifs pourront faire l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose XPOLLENS, conformément à la réglementation relative à l'échange automatique d'informations. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence fiscale concerné(s).

Fait à* :

Le* : __ / __ / __

Représentant légal ou autorisé*

Nom* :

Prénom* :

Fonction au sein de l'entité cliente* :

Signature*:

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

⁴ Xpollens, Etablissement de monnaie électronique agréé en France et contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09. Société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 501586341, établie et ayant son siège social à 110 avenue de France 75013 Paris.

Conclusion

Vous êtes maintenant de vrai(e)s expert(e)s sur cette déclaration FATCA et sur les nouvelles lois fiscales en vigueur chez notre prestataire bancaire.

Merci de nous accorder votre confiance et d'avoir choisi notre outil pour vous accompagner dans la gestion de votre association !



Vous avez une question ?

N'hésitez pas à prendre connaissance de nos contenus d'aide disponibles ici ou sur votre compte Joinly.

Notre équipe service Clients est également disponible pour vous accompagner :

- Par chat, du Lundi au Vendredi entre 9h et 18h depuis votre compte JOINLY
- Par mail à l'adresse support@joinly.com